

FONCTION PUBLIQUE FEDERALE - CONCLAVE BUDGETAIRE

A la suite du dépôt du cahier revendicatif et des actions menées en soutien, la ministre de la Fonction publique, par ailleurs vice-première ministre, a rencontré les organisations syndicales. Elle s'est engagée dans le cadre d'un pré-accord signé le 30 juin 2022 à défendre un certain nombre de points auprès du gouvernement afin d'obtenir le budget nécessaire à leur concrétisation.

Depuis le 30 juin, ce dossier lui a été rappelé à de nombreuses reprises et elle se montrait confiante. Les résultats du conclave budgétaire sont dramatiques : pas de budget alloué pour l'augmentation des échelles barémiques et de la partie fixe de la prime de fin d'année !

Une augmentation du prix des repas est annoncée (repas au prix du chèque-repas...) alors que la CGSP avait pourtant bien précisé que la situation de Fedorest et des autres restaurants d'entreprise était un point qui devait être pris en compte.

Quant aux chèques-repas proposés par la ministre, le gouvernement n'a prévu aucun budget avant 2024 ! **Cela fait 20 ans qu'il n'y a pas eu de valorisation des barèmes pour le personnel de la Fonction publique fédérale. C'est inadmissible pour la CGSP.**

Au niveau de l'agenda, une rencontre est prévue avec la ministre, à la suite de laquelle la CGSP réunira ses instances pour

la réponse à apporter à ce mépris total du personnel de la Fonction publique fédérale.

C'est pourtant ce personnel qui a assumé la continuité du service public fédéral dans une période de crise sanitaire pas si lointaine et dont les conditions de travail sont actuellement adaptées (température de travail diminuée à maximum 19°C, fermeture totale ou partielle de bâtiments, ...) en raison de la crise énergétique actuelle.

PERSOPOINT – Régularisations fin octobre 2022 et programmes adaptés à partir du 1^{er} décembre 2022

A la suite de nos nombreuses interpellations, et sur notre insistance, une nouvelle réunion informelle a été organisée ce 11 octobre.

Nous avons établi la liste des problèmes que nous estimons non-résolus, sur base des demandes individuelles reçues.

La migration et l'embarquement du SPF Finances vers PersoPoint est un énorme chantier. Cette fois, l'autorité semble avoir pris conscience de l'ampleur de ce qu'ils nomment les « maladies de jeunesse » (29.696 tickets traités et 3532 en attente pour la période du 1/7/2022 au 10/10/2022) et des excuses ont été formulées.

Dans les bonnes nouvelles :

- Il a été confirmé qu'en novembre la programmation et certains formulaires seront revus pour être mieux adaptés au fonctionnement du SPF Finances et solutionner les problèmes identifiés ;
- Dans l'attente, des corrections manuelles sont apportées au programme. Les problèmes apparus depuis le 1^{er} juillet 2022 devraient être résolus lors du paiement qui interviendra fin octobre. **Si vous constatez que votre situation n'a pas été régularisée lors du paiement de votre traitement de fin octobre, transmettez votre dossier à vos délégués CGSP afin que la problématique concernée soit abordée lors de la prochaine réunion de suivi** (nous avons obtenu d'avoir une nouvelle réunion en novembre).

Les soucis engendrés par l'absence de synchronisation avec les programmes du SPF Finances qui établissent la charge de travail ont été relayés et l'autorité s'est engagée à chercher une solution. Les données accessibles aux supérieurs hiérarchiques « Cockpits RH » seront étendues.

Les demandes qui ne peuvent pas être introduites actuellement par les agents, devraient pouvoir l'être à partir du 1^{er} décembre.

Nous avons insisté sur l'importance d'effectuer suffisamment de tests afin de limiter les erreurs et d'assurer une communication régulière.

Une attention particulière a été demandée pour le personnel qui ne dispose pas d'ordinateur professionnel (personnel de Fedorest et de la Logistique) afin que des mesures soient prises pour qu'ils soient outillés pour pouvoir se connecter à PersoPoint à tout moment.

Précisions importantes au niveau des fiches de paie et des paiements :

Chaque membre du personnel ne reçoit qu'un paiement globalisé par mois.

Le détail de la somme figure sur la fiche de paie - traitement.

Dès que des corrections sont apportées, que ce soit au niveau des prestations (absence, changement de planning, ...) ou des allocations, indemnités, échelles de traitement, une fiche de paie - « recalcul » (appellation qui porte à confusion) est établie. Ce recalcul n'entraîne pas nécessairement de modification pécuniaire. Si tel est le cas, le montant repris en bas de la feuille « Recalcul période précédente » figure dans le détail du calcul salarial sur la fiche de paie-traitement. Nous avons demandé pour que ce document final soit plus précis (indication de

la période concernée par le recalcul).

L'autorité a admis que l'intervention des organisations syndicales a permis d'identifier les problèmes et d'améliorer la situation des membres du personnel du SPF Finances. Elle s'est référée à ses différentes communications <https://gcloudbelgium.sharepoint.com/sites/minfin-intranet/FR/carriere/Pages/Persopoint.asp>.

MESURES ENERGETIQUES

Le SPF Finances s'est précipité et, alors que le dossier n'était sur la table du Comité B que le 5 octobre, dès avant des communications ont été faites et des mesures ont été prises.

L'occasion pour la CGSP de rappeler les exigences en matière de statut syndical et de bien-être du personnel !

Une « *liste des obligations et recommandations à mettre en œuvre dans les bâtiments publics fédéraux* » a été mise à l'ordre du jour du Comité B du 5 octobre 2022. La réunion s'est tenue en présence d'un représentant de la Régie des Bâtiments. La CGSP a soulevé le fait que les mesures préventives en matière de Covid-19 doivent être respectées et qu'elle ne peut accepter l'implication de sociétés de maintenance avec « *bonus à la clé selon les économies réalisées* ».

Il a été confirmé que les mesures énergétiques ne peuvent en aucun cas

déroger aux mesures visant à la protection de la santé du personnel et que les mesures de protection priment les mesures d'économie d'énergie.

Cependant lors du CIC PPT énergie de ce 12 octobre, l'autorité a fait référence aux recommandations du SPF Emploi en matière de lutte contre la pandémie, qui ne sont plus d'application actuellement !

Concernant les sociétés de maintenance et les contrats de performances énergétiques, la Fonction publique fédérale a tenté de justifier cette mesure en avançant qu'elles doivent accomplir certaines actions et qu'il s'agit bien souvent, pour des firmes privées, de la seule manière de les « motiver » ... Il nous a été dit, par la suite au SPF Finances, que la Régie des Bâtiments étudie les contrats avec ces sociétés de maintenance, afin qu'elles ne puissent pas engranger de "bonus" dans le cadre des économies réalisées à l'occasion des mesures d'économies mises en œuvre cet hiver.

Un CIC PPT national a été organisé ce 12 octobre 2022 pour concerter les mesures générales envisagées par l'autorité.

La température de consigne a déjà été abaissée à 19°C, ce qui reste dans les normes prévues en matière de prévention et protection du travail.

Les autres mesures devaient entrer en principe en vigueur le 17 octobre, mais elles doivent encore être discutées au sein des comités de concertation PPT provinciaux. En effet, étant donné la

diversité des bâtiments, beaucoup de choses doivent être réglées au niveau local, et la CGSP sera attentive à demander l'organisation d'un CIC PPT local si nécessaire.

Outre la réduction de la température, les principales mesures consistent à regrouper les agents dans un bâtiment ou une partie de bâtiment et à fermer certaines parties des bâtiments. L'autorité ne fermera pas tous les bâtiments d'une résidence. Vous aurez donc toujours accès à un bâtiment proche de votre résidence habituelle.

Les mesures prises seront différentes dans chaque bâtiment, car les possibilités techniques de couper le chauffage, le conditionnement d'air, l'électricité, sont différentes dans chaque bâtiment. Les services logistiques prendront en compte les collègues à mobilité réduite, afin qu'ils ne soient pas désavantagés.

Il n'est pas prévu d'activer les outils de réservation pour les places disponibles, mais dans les bâtiments qui s'y prêtent, l'autorité a prévu des "zones d'ancrage" par administration générale, afin que les agents de chaque administration soient regroupés.

Les collègues qui se rendent au bureau devront travailler selon les principes du partage de bureau et du "clean desk" (c'est à dire qu'on ne peut rien laisser sur son bureau en le quittant le soir – la mesure est d'application depuis la période Covid). Pendant cette période également,

le principe du plafond annuel de trois cinquièmes du régime de travail qui est applicable au télétravailleur continuera à s'appliquer. Le télétravail reste soumis aux règles habituelles.

Le taux d'occupation des bureaux est plus élevé les mardis et les jeudis. Si nécessaire, une plus grande surface sera mise à disposition ces jours-là. La CGSP a insisté pour que, s'il n'y a plus de place disponible, le personnel reçoive un numéro de téléphone pour signaler ce problème. Des ajustements rapides devraient alors être effectués.

Pour certains bâtiments, les mesures de regroupement dans certaines parties, certains étages, ne seront d'application que certains jours de la semaine (les jours où peu de personnel est présent - lundi & vendredi par exemple). La configuration de l'occupation des bâtiments ne sera donc pas figée, dans un premier temps.

Les mesures sanitaires en vigueur en période Covid ne sont plus d'application actuellement. Dès lors, le renouvellement à 100% de l'air par la ventilation mécanique contrôlée (VMC) n'est plus nécessaire selon l'autorité. Cela participe aux économies d'énergie, surtout en période hivernale.

Le nettoyage sera renforcé dans les locaux occupés et des produits de nettoyage (gel hydroalcoolique et désinfectant pour les surfaces) seront mis à disposition des travailleurs.

Postes de travail

Un poste de travail se compose d'une table, d'une chaise et d'un écran. Il est à craindre qu'il n'y ait pas assez d'écrans, malgré la distribution de 2.000 écrans encore disponibles. La CGSP a demandé un moniteur pour chaque collègue présent.

Pour ceux qui ne peuvent travailler sans document papier, la possibilité d'accéder à des armoires dans leur bureau d'origine est garantie. La CGSP a demandé que des chariots destinés au transport des documents entre le bureau d'origine et le poste de travail soient mis à disposition. L'Autorité s'y est engagée. L'électricité ne sera pas coupée dans les étages fermés et non chauffés. Toutefois, il est fortement déconseillé d'y travailler car il n'y aura aucun nettoyage. Le service de nettoyage sera par contre renforcé dans les parties occupées des bâtiments.

Fedorest

La CGSP a demandé une température plus élevée dans les restaurants Fedorest, en raison de la situation déjà compliquée de Fedorest. Cette question n'a pas pu être traitée (pour des raisons techniques). Néanmoins, la CGSP encourage tout le monde à déjeuner à Fedorest pour soutenir ces collègues.

À la demande de la CGSP, l'autorité réfléchit à fournir des boissons chaudes et/ou du potage aux agents présents.

Que nous réserve l'avenir ?

Cette opération sera reconduite les prochains hivers et, éventuellement, les prochains étés pour économiser sur le conditionnement d'air. En effet, les mesures énergétiques prévoient également de ne commencer à refroidir les bâtiments que lorsque la température intérieure dépasse 27°C en été. Dans ce cas, les travailleurs seront également regroupés dans des parties de bâtiments.

La CGSP demande une consultation et un suivi réguliers concernant ces mesures et leur impact sur le bien-être du personnel. L'autorité promet d'être très réactive, afin d'adapter les mesures en fonction des problèmes rencontrés.

Dynamic Office "light"

Il nous semble que ces mesures vont considérablement accélérer l'évolution vers le Dynamic Office et le Dynamic Office Light. Un retour à l'état antérieur est, compte tenu du plan d'infrastructure 2024, du taux d'occupation plus faible des bureaux après la Covid et de l'évolution des prix de l'énergie, peu probable. L'occupation des bâtiments serait, selon l'autorité, de 15 à 35% actuellement. Elle se base sur ces taux d'occupation pour piloter les mesures économies d'énergie, mais aussi pour projeter les aménagements futurs.

L'autorité, comme nous, doit faire des économies d'énergie pour limiter les surcoûts qui s'annoncent colossaux. **La CGSP regrette que le bien-être du personnel semble être secondaire par rapport à l'objectif d'économie d'énergie à atteindre. Pour la CGSP, la charge des frais de fonctionnement ne peut être reportée sur le personnel !**

L'autorité nous a assuré que l'ajustement est possible dans chaque bâtiment. Beaucoup de choses doivent être réglées au niveau local.

L'octroi éventuel d'une dispense de service le 14 novembre 2022 a été évoquée mais n'a pas encore été décidée.

Pour toutes vos questions relatives à ces mesures, le mieux est de contacter votre délégation CGSP locale (coordonnées en dernière page).

DYNAMIC OFFICE

L'autorité a présenté un état des lieux de ses projets dans le cadre d'un groupe de travail.

Elle prévoit l'implémentation d'un « *Dynamic Office light* » à Liège (où elle est estimée que la configuration actuelle du bâtiment s'y prête bien), Alost, Malines, Bruges, Anvers et Hasselt.

La CGSP a attiré l'attention de l'autorité sur la nécessité de respecter les procédures. Il ne faudrait pas que les plans

d'économies d'énergie présentés comme temporaires se transforment en définitifs.

La CGSP a également exigé qu'une attention particulière soit réservée au personnel qui assume des permanences téléphoniques.

Certains plans existent, n'hésitez pas à vous renseigner au niveau local.

Les projets de « *Dynamic Office full* » de Mons et Gand se poursuivent.

Au niveau du North Galaxy, les plans ont été adaptés et un nouveau planning est attendu (au moins 8 mois de retard sur les prévisions).

FEDOREST

La situation demeure compliquée en raison, notamment, du manque de personnel dans plusieurs restaurants. L'absence de perspective dans un contexte de projet d'introduction de chèques-repas augmente les tensions.

La réunion informelle prévue avec la nouvelle manager a été postposée. L'autorité a voulu annuler la concertation prévue ce 20 octobre mais la CGSP a refusé ce report compte tenu de l'urgence à obtenir des engagements fermes du management.

AGDA - Note « Travailler en shift pendant des jours fériés, des jours de pont et les week-ends »

L'autorité nous a informé que la note présentée fin 2021 dans le cadre d'une réunion informelle a été validée par le SPF BOSA.

L'autorité souhaite une mise en place des règles uniformes au plus vite. Nous avons rappelé le Statut syndical et la nécessité de la concerter avant de la mettre en vigueur.

Cette note devrait donc être concertée prochainement.

ACTION DU 20 OCTOBRE



Le 20 octobre, actions devant le siège des entreprises énergétiques qui profitent de la crise.

Adressez-vous à votre régionale FGTB pour les informations pratiques.

Voici les revendications qui seront portées :

Gros pull toi-même ! Rendez l'argent !

Des profits illégitimes (les fameux « surprofits ») sont réalisés par les entreprises énergétiques depuis le début de la crise. Alors même que les citoyens ne parviennent plus à payer leurs factures : c'est écœurant. Au niveau européen, ça commence à bouger.

En Belgique, la taxe des surprofits est sur la table des négociations. Taxe qui devra servir à alléger considérablement la facture des ménages !

Taxer les surprofits à 100% ? Allons-y !

La CREG estime que le bénéfice des centrales nucléaires (Doel 3 et 4 et Tihange 2 et 3) devrait atteindre environ 2 milliards € en 2022 et 1,3 milliard € en 2023 et 2024. Mais elles ne sont pas les seules à s'enrichir grâce à la crise ! La libéralisation de l'énergie est un échec total pour les ménages. La FGTB demande que ce secteur stratégique soit à nouveau sous contrôle de l'Etat. Elle revendique aussi un plafonnement des prix de l'énergie.

Pour les camarades qui participeront aux actions régionales menées le 20 octobre 2022, un préavis de grève a été déposé.

Les modalités de ces actions régionales sont disponibles dans les régionales et sur <https://www.fgtb.be/actions-regionales-leurs-profits-nous-ruinent> .

CONTACTS

Courriel : finances.AMIo@cgsp.be

Sites : WALLONIE <https://cgsp-irw-finances.be> - BRUXELLES <https://amio-bru.be/menu9>

RESPONSABLES RÉGIONAUX

IRB

Olivier VAN GOMPEN - GSM 0477 35 79 69 – E-mail : van_gompen@hotmail.com

IRW

* CENTRE

Pour les modalités, contactez les délégués CGSP ou votre régionale CGSP

* CHARLEROI

Claire EVERAERT - GSM : 0497/15 35 49 – E-mail : claire.everaert@minfin.fed.be

* HAINAUT OCCIDENTAL

Pierre WATTIER - GSM : 0493/71 88 77 - E-mail : pierre.wattier@minfin.fed.be

* HUY

Patrick MASSIAS - GSM : 0494/24 99 56 - E-mail : patrick.massias@minfin.fed.be

* LIEGE

Agnès PIEYNS - GSM : 0496/03 31 35 - E-mail : agnes.pieyns@cgspacod.be

* LUXEMBOURG

Laurence MAZZOCCO - GSM : 0495/28 93 69 - E-mail : laurence.mazzocco@minfin.fed.be

* MONS

Olivier HORMAN - GSM : 0474/99 43 27 - E-mail : olivier.horman@minfin.fed.be

* NAMUR

Christian DEFAUX - GSM : 0471/26 43 06 - E-mail : christian.defaux@minfin.fed.be

* VERVIERS

Martine FOULON - GSM : 0498/31 42 40 - E-mail : martine.foulon@minfin.fed.be

* WELKENRAEDT

Frédéric GUIOT - GSM : 0475/37 87 55 - E-mail : frederic.guiot@minfin.fed.be

N'oubliez pas, pour vos envois de courriels, la mention « SYND » en objet.

Traitement de vos données personnelles

Déclaration de confidentialité consultable sur <https://www.cgsp.be/politique-de-confidentialite/>
Adresse où écrire si vous ne consentez plus à l'utilisation de vos données : C G S P A l'attention du Président - Place Fontainas 9-11 1000 Bruxelles Ou info@cgsp.be.

Restons mobilisés camarades et ne lâchons rien !

Ensemble, on est plus forts !

**D'autres questions ? Contactez l'équipe
Finances de la CGSP AMiO
finances.AMIo@cgspacod.be**